

| | | | |
|---|-----------|-------------------------|-----------|
| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absent représenté : | 2 |
| Présents | 27 | Absent non représenté : | 2 |
| VOTANTS | | | 29 |

L'an deux mil quatorze, le 29 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 29 avril 2014, après convocation légale reçue le 23 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sabine CHAUVET,
M. Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2014

Monsieur Christian GROS, Président, explique à l'assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

La Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » est concernée.

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires de la Communauté de Communes. Il permet aux conseillers communautaires d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Président de connaître les différentes propositions des délégués.

Il précise que ce débat ne constitue cependant qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Dans un premier temps, Monsieur Christian GROS fait une analyse des comptes administratifs 2013. Il en ressort un excédent total de 819 787.93 € pour le budget général.

Monsieur Christian GROS indique à l'assemblée que depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010, nos recettes fiscales ont changé, on a plus de croissance. En 2013, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 280 000 € alors que nos recettes réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de 62 000 €. Il rajoute que l'épargne nette a diminué du fait que les dépenses réelles ont plus augmenté que les recettes. Pour 2013, le montant de l'épargne nette est de 1 129 133 €.

Dans un deuxième temps, Monsieur Christian GROS, explique que les recettes fiscales 2014 devraient être identiques à celles encaissées en 2013. Sauf, « bonne surprise », à l'aide de rôle supplémentaire, Monsieur Christian GROS propose d'inscrire au budget la recette fiscale attendue avec les taux d'imposition identiques à 2013.

Il fait remarquer qu'avant la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes avait une progression de + 7.5 % en moyenne de recettes fiscales sans toucher aux taux.

Il rajoute que l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à la réforme, a instauré un Fond National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) sans que l'on soit assuré de son maintien.

Monsieur Christian GROS fait état de recettes de fonctionnement, il explique que le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) progresse de + 2.24 % du fait de l'augmentation des bases. On constate une baisse des concours de l'Etat (- 20 000 € sur la compensation TP et - 120 000 € sur la dotation d'intercommunalité).

Il fait également remarquer que la structure des recettes fiscales a changé. Avant la réforme TP, les cotisations entreprises, plus les compensations de l'Etat pour la TP représentait 70 % contre 34% en 2013. Il explique donc, que la part payée par les ménages a une grande importance aujourd'hui dans l'EPCI, et que si l'on veut trouver des marges de manœuvre en recettes de fonctionnement il faudra augmenter l'impôt du contribuable « ménage ».

Il indique que les dépenses 2014 seront maîtrisées, malgré une augmentation de la cotisation au SIDOMRA (+ 5.90 %), et une contribution au FPIC qui devrait augmenter de 100%.

Monsieur Christian GROS propose de maintenir le taux de 12.70 % de TEOM, il explique que le tri sélectif se fait sur l'ensemble de la Communauté de Communes, et que les recettes et dépenses de ce service s'équilibrent. Il ajoute que la déchetterie des Jonquiers coûte cher, il va falloir trouver une solution pour réduire les coûts.

Monsieur Christian GROS fait état de la dotation de l'intercommunalité depuis 2009, une perte de - 346 873.00 € a été constatée en 6 ans.

Depuis 2013, les pénalités Loi SRU qui étaient encaissées par la communauté de communes, sont encaissées par l'EPF PACA ce qui représente une perte d'environ

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

280.000 € pour la collectivité en 2014. Ces pénalités permettaient à la CCSC de verser des subventions pour les logements sociaux.

Les élus s'interrogent sur les redistributions de ces pénalités pour leurs communes.

Pour terminer le débat, il indique que le budget d'investissement prévoit uniquement les travaux d'investissement en cours. Si nécessaire des crédits seront ouverts par décisions modificatives.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

